

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 5 – ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG

### 5.3 – Création d'un poste de chargé de mission Plan Garonne

---

#### RAPPORT

-----

A l'occasion du précédent comité syndical en date du 08 novembre 2007, vous avez pris connaissance de la proposition de l'État de confier au Sméag l'animation technique de la mise en œuvre du Plan Garonne.

Le comité syndical a dis accepter de jouer un rôle technique de premier plan dans la mise en œuvre du Plan Garonne, sous réserve de la signature du plan par l'Etat et les collectivités concernées et de l'obtention des aides correspondant pour l'animation, avec une participation du Sméag plafonnée à 20 %, soit :

- 30% par la Diren Midi Pyrénées (Diren de bassin)
- 50% par l'Agence de l'eau.

L'aide financière de la part de la Diren Midi Pyrénées à hauteur de 30% est acquise.

Aujourd'hui, je constate que le plan n'est pas signé et que l'aide financière de l'Agence de l'eau n'est pas acquise.

**Compte tenu de ces incertitudes, je ne vous présente pas pour l'instant de demande d'ouverture de poste d'animateur du plan Garonne. Cette décision pourra être reportée lors d'une décision modificative prochaine.**

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

**5 – ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG**

5.3 – Création d'un poste de chargé de mission Plan Garonne

---

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**Reporté**